



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Énergies & Climat



Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Fiches actions

Avril 2021

SOMMAIRE DES FICHES ACTIONS

Axe/Thème	Cible	N° action	Titre de l'action
Agir sur la mobilité	Modes doux	1	Développer les voies modes doux sur le territoire
	Covoiturage	2	Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage
	Véhicules motorisés	3	Mailler le territoire en bornes de recharge électrique et/ou hydrogène pour voitures et vélos
	Transports en commun et de marchandises	4	Faciliter l'usage des transports en commun routier et ferroviaire pour les passagers et les marchandises
	Mobilité alternative	5	Sensibiliser et informer pour encourager la mobilité alternative à l'auto-solisme
Agir sur le résidentiel	Rénovation énergétique	6	Maintenir un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé
	Rénovation énergétique	7	Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements avec une action spécifique pour le public en précarité énergétique
	Rénovation énergétique	8	Informar, sensibiliser et former les artisans locaux aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique
	Sensibilisation	9	Mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat
Développer les énergies renouvelables	Solaire photovoltaïque	10	Développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public
	Solaire photovoltaïque	11	Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé
	Toutes énergies renouvelables	12	Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles
S'adapter au changement climatique	Agriculture	13	Maintenir une agriculture durable sur le territoire
	Eau	14	Optimiser la gestion des eaux pluviales
	Eau	15	Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau
	Sensibilisation	16	Sensibiliser les habitants et les impliquer dans l'adaptation au changement climatique
	Puits de carbone	17	Maintenir et développer les puits de carbone, notamment les zones humides et les zones forestières
Mettre le territoire en action	Mobilisation	18	Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)
	Aménagement du territoire	19	Inscrire les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme
	Réduction des déchets	20	Agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activités des entreprises
	Réduction des déchets	21	Mettre en place une campagne de sensibilisation pour diminuer les déchets sur les événements du territoire (Tri déchets, Ecocup)
	Réduction des déchets	22	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives du territoire
	Exemplarité	23	Être exemplaire : définir et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments publics
	Exemplarité	24	Être exemplaire : optimiser l'éclairage public
	Exemplarité	25	Être exemplaire : définir et mettre en place un programme d'actions pour la transition énergétique et la croissance verte
Organisation	26	Organiser l'EPCI pour mener les actions du PCAET et se donner les moyens	

Axe : Agir sur la mobilité

Cible : Modes doux

Action n° : 1

Action :

Développer les voies modes doux sur le territoire









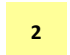
Pilote de l'action : EPCI, Communes

Partenaires associés : Département, Région, Etat, Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT), collectivités et EPCI voisins

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 3 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 2 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Tel que décrit dans les objectifs du SCOT, la communauté de communes souhaite créer un réseau de liaisons douces pour encourager la pratique de déplacements alternatifs à la voiture.

En 2015, un schéma cyclable avait déjà été réalisé pour l'ancienne Communauté de Communes Montmerle 3 rivières dans le cadre du syndicat mixte Avenir Dombes Saône qui portait le CDDRA (Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes) sur un périmètre regroupant plusieurs intercommunalités.

Depuis 2016, la communauté de communes met en œuvre ce schéma et a réalisé quatre cheminements modes doux dans le cadre de sa compétence relative aux aménagements sécuritaires desservant les équipements communautaires et le collège de Montceaux. Deux autres liaisons sont en cours d'étude.

Le premier objectif est d'actualiser ce schéma et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Ce schéma définira le maillage du territoire des itinéraires cyclables et assurera la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Il prendra en compte, les précédentes études réalisées sur la mobilité, et les voies modes doux communales et intercommunales existantes ou en projet y compris dans les collectivités limitrophes.

Afin d'assurer la cohérence des différents modes de mobilité, cette étude pourra être menée conjointement à celles programmées dans les fiches action n°2, n°3 et n°4.

A partir du schéma cyclable intercommunal actualisé à l'échelle de l'ensemble du territoire, un plan d'actions sera déterminé ainsi qu'une planification de mise en œuvre sur 10 ans, pour permettre la pratique du vélo, en sécurité, sur le territoire. En collaboration avec les communes, ce plan d'action intégrera la répartition des aménagements à réaliser par les communes et l'intercommunalité. La communauté de communes prendra en charge les installations prévues dans ses compétences.

En parallèle, la communauté de communes réalisera le projet de véloroute 50 le long de la Saône.

Pour rendre plus visibles les pistes cyclables, la communauté de communes et les communes mettront en place des panneaux de signalisation (repérage des voies, début/fin de chaque portion).

La communauté de communes diffusera le plan des voies modes doux du territoire par exemple sur le site internet de la communauté de communes, auprès des collèges ou de l'office du tourisme.

Pour faciliter l'usage du vélo, des emplacements sécurisés pourront être prévus sur des sites stratégiques (espaces de covoiturage, équipements sportifs, équipements touristiques, ...).

Le PADD du SCOT prévoit également d'étudier le positionnement de nouvelles liaisons avec les territoires voisins de l'autre rive de la Saône.

INDICATEURS

SUIVI

- Actualisation du schéma cyclable à l'échelle de la CC VSC
- Mise en œuvre du plan d'action de réalisation du schéma cyclable (nombre de kilomètres d'aménagement cyclables réalisés ...)

RÉSULTAT

- Augmentation de la part modale des déplacements en modes actifs

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur du transport
Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :

- Temps de travail interne pour le suivi de l'étude et des travaux et de la communication à mettre en place
- En externe : prestataire spécialisé pour la mise à jour du schéma à l'échelle de l'ensemble du territoire

La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :

- Coût de la mise à jour du schéma cyclable : environ 50 000 €HT
- Coût des aménagements intercommunaux : connu à l'issue de l'étude
- Coût de personnel dédié
- Coût de communication : environ 5 000 €HT

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,2
Gains annuels énergétiques (GWh/an)	0,8
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	
Gains qualité de l'air	

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe n°2 : Agir sur la mobilité

Cible : Covoiturage

Action n° : 2

Action :

Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage










Pilote de l'action : EPCI, Communes

Partenaires associés : Département, Région, Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT)

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p> Adaptation au changement climatique</p> <p> Réduction des consommations énergétiques</p> <p> Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p> Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p> Production d'énergies renouvelables</p> <p> Coopération territoriale</p>	<p> Amélioration de la qualité de l'air</p> <p> Stockage carbone</p> <p> Enjeu social</p>
--	---	--

Description et objectif opérationnel :

La pratique du covoiturage, qui permet de limiter le nombre de véhicules en circulation, se développe sur le territoire national. Pour la développer, la communauté de communes facilitera l'aménagement d'emplacements dédiés au covoiturage. Cela s'inscrit dans les objectifs du SCOT qui est d'inciter à la pratique alternative de la voiture individuelle pour diminuer le trafic.

En 2016, l'ancienne Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne avait réalisé une étude sur la création d'aires de covoiturage.

Dans un premier temps, l'étude sera actualisée à l'ensemble du territoire afin d'identifier les emplacements stratégiques (intersections des infrastructures routières très fréquentées...). Les compétences de la communauté de communes seront modifiées pour pouvoir réaliser cette étude.

L'étude de faisabilité prendra en compte les précédentes études réalisées sur la mobilité et intégrera un diagnostic ciblé sur les déplacements domicile-travail. Pour chaque emplacement identifié, l'étude définira : la localisation des aires ou des emplacements dédiés sur les parkings existants, le nombre de places à aménager et le coût des travaux. Afin de préserver les espaces fonciers, l'utilisation des parkings existants en accord avec les propriétaires pour les parkings privés, sera privilégiée.

Afin d'assurer la cohérence des différents modes de mobilité, cette étude pourra être menée conjointement à celles programmées dans les fiches actions n° 1, n°3 et n°4.

Pour faciliter l'appropriation de ces emplacements par les usagers, le repérage des aires sera uniformisé et l'ensemble des espaces dédiés au covoiturage seront recensés.

Les travaux seront réalisés par les collectivités compétentes. La communauté de communes pourra participer au financement des travaux des communes par le biais d'un fonds de concours. Le montant du fonds de concours pourra être adapté pour les projets jugés d'intérêt communautaire.

En parallèle, des partenariats pourront être établis avec des partenaires privés (notamment, les centres commerciaux) pour réserver certains emplacements de stationnement au covoiturage.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

- Actualisation de l'étude « covoiturage » à l'échelle de la CC VSC
 - Nombre d'aires ou d'emplacements réservés au covoiturage effectivement aménagés

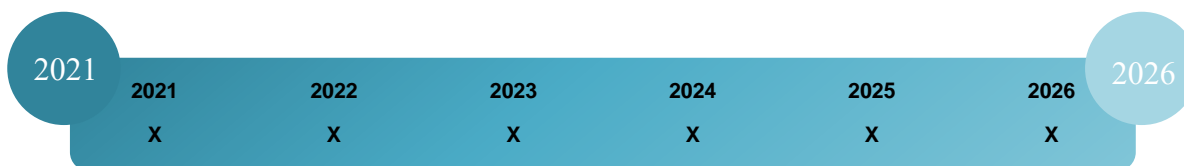
- Réduction de la part modale de la voiture individuelle
 - Augmentation du covoiturage sur le territoire, nombre de véhicules stationnés par parking et taux d'occupation.

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur transport

Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,4
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi des études, des travaux et de la communication à mettre en place 	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	1,4
La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	
<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'étude de faisabilité : environ 15 000 €HT • Coût des travaux et de la signalétique : connu à l'issue de l'étude • Coût de personnel dédié • Coût de communication : environ 5 000 €HT 	Gains qualité de l'air	



Axe : Agir sur la mobilité

Cible : Véhicules motorisés

Action n° : 3

Action :

Mailler le territoire en bornes de recharge électrique et/ou hydrogène pour voitures et vélos










Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : Communes, Entreprises, structures d'hébergement

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Sur le territoire de la communauté de communes, aucune borne de recharge électrique ou hydrogène n'est déployée. La communauté de communes souhaite développer les mobilités propres sur son territoire. Pour accompagner ce développement, en lien avec les objectifs du SCOT, la communauté de communes prévoit d'installer des bornes de recharge électrique et / ou hydrogène pour voitures et vélos.

Dans un premier temps, la communauté de communes identifiera, en partenariat avec les communes, les lieux pouvant accueillir ces bornes de recharges : entreprises locales, structures publiques et privées, équipements sportifs, équipements touristiques, structures d'hébergement, emplacement de covoiturage...

L'identification des zones propices à recevoir des bornes de recharge prendra en compte les précédentes études réalisées sur la mobilité.

Les deux technologies seront étudiées pour identifier celle qui est la plus adaptée à chaque site.

Afin d'assurer la cohérence des différents modes de mobilité, cette étude pourra être menée conjointement à celles programmées dans les fiches action n°1, n°2 et n°4.

Dans un second temps, il sera mis en place une ou plusieurs borne(s) en lien avec les partenaires.

La communauté de communes étudiera par la suite la possibilité de poursuivre son équipement en voitures électriques ou à hydrogène et de vélos électriques.

INDICATEURS

SUIVI

- Réalisation de l'étude de faisabilité des bornes de recharge
- Nombre de bornes effectivement installées

RÉSULTAT

- Augmentation du nombre de véhicules à motorisation alternative
- Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur transport

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'étude et cohésion entre les différents partenaires • En externe : Prestataire spécialisé pour la réalisation de l'étude de localisation des bornes <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût lié à l'étude de faisabilité d'implantation des bornes : environ 15 000 €HT • Coût des bornes pour celles qui seront installées par la communauté de communes : de 10 000 €HT à 20 000 €HT / borne électrique publique pour les voitures et environ 5 000 €HT/borne vélo. • Coût de personnel dédié 	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	1,2
	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	4,8
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	
	Gains qualité de l'air	



Axe : Agir sur la mobilité

Cible : Transports en commun et de marchandises

Action n° : 4

Action :

Faciliter l'usage des transports en commun routier et ferroviaire pour les passagers et les marchandises









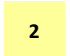
Pilote de l'action : EPCI, Département, Région

Partenaires associés : SNCF, Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT AML), EPCI voisins dotés d'une gare

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 3 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 2 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

La communauté de communes souhaite faciliter l'usage des transports en commun sur son territoire et en particulier vers les pôles de mobilités (gares de Belleville, Villefranche sur Saône, Mâcon, Lyon, le futur BHNS de Trévoux).

Le PADD du SCOT prévoit aussi le développement de l'offre en transports collectifs, notamment dans le périmètre communautaire, comme une offre de mobilité pendulaire, puis de conforter le rabattement des transports collectifs vers les gares ferroviaires voisines.

Dans un premier temps, un diagnostic sur les flux de mobilité du territoire sera réalisé pour définir les pôles de mobilité principaux et les axes les plus utilisés. Cette étude permettra d'identifier les horaires d'affluence, les offres manquantes sur le territoire et les décalages d'horaires entre les correspondances routières et ferroviaires. Elle prendra en compte les précédentes études réalisées sur la mobilité pour assurer la cohérence des différents modes de mobilité sur le territoire et proposera des recommandations.

Afin d'assurer la cohérence des différents modes de mobilité, cette étude pourra être menée conjointement à celles programmées dans les fiches actions n°1, n°2 et n°3.

Dans un second temps, la communauté de communes demandera à la Région et au Département, en charge des transports sur le territoire, d'adapter le maillage, la fréquence et la desserte en transport en commun en fonction des besoins identifiés. Les lignes existantes pourront être renforcées et de nouvelles lignes pourront être envisagées, en particulier vers les pôles de mobilité. Les arrêts prioritaires pourront être réaménagés et sécurisés pour favoriser leur utilisation (prévu dans le SCOT).

De nombreux usagers utilisent le réseau ferroviaire pour leurs déplacements en dehors du territoire. Afin de faciliter l'intermodalité, il sera demandé à la Région et au Département d'œuvrer pour l'harmonisation des horaires des services de transports en commun routiers et ferroviaires et de travailler à la mise en place d'une offre tarifaire multimodale avec la carte Oûra.

Les élus de la communauté de communes feront le lobbying nécessaire pour défendre les intérêts du territoire : renforcement de l'offre ferroviaire dans les gares aux alentours en heures pleines et heures creuses et de l'offre des réseaux de cars départementaux.

En lien avec la fiche action n°18 du lobbying pourra être réalisé auprès des décideurs politiques pour faciliter le ferroutage des marchandises.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du diagnostic sur les flux de mobilité et de la synthèse des besoins du territoire - Nombre de rendez-vous de lobbying réalisés 	
INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :	<p>Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur du transport</p> <p>Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).</p>
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'étude et les échanges avec la Région • Lobbying auprès des élus départementaux, régionaux et nationaux <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'étude de diagnostic et de recommandations intermodalité : environ 15 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) 1,2</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an) 4,6</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</p> <p>Gains qualité de l'air</p>

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Agir sur la mobilité

Cible : Mobilité alternative

Action n° : 5

Action :

Sensibiliser et informer pour encourager la mobilité alternative à l'auto-solisme









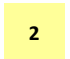
Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : Communes, Département, Région, ADEME, CEREMA, ALECO1, acteurs économiques et touristiques, tissu associatif

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 3 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 3 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 2 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

La communauté de communes prévoit plusieurs actions en faveur de la mobilité sur son territoire (voir les fiches actions 1 à 4). Elle souhaite se donner les moyens de communiquer sur ces alternatives pour sensibiliser et informer les élus et les habitants et les encourager à une autre mobilité.

Pour sensibiliser et informer, les actions suivantes seront mises en place :

- Recenser les offres alternatives à l'auto-solisme existantes sur le territoire (covoiturage, autopartage, vélos, marche, transports collectifs...)
- Communiquer sur ces alternatives
- Sensibiliser les élus, les acteurs économiques (cf. action 18) et habitants sur les mobilités douces

Pour encourager les changements de comportement, les actions suivantes seront menées :

- Organiser des campagnes évènementielles, des challenges (en particulier dans les centres bourgs ou à proximité des établissements scolaires avec l'organisation de « diagnostics en marchant »), proposer aux entreprises de relayer ces challenges (voir action n°12)
- Soutenir l'éventuelle mise en place d'un covoiturage local
- Encourager la mobilité douce par l'acquisition de 3 vélos électriques et leur mise en location via l'office de tourisme
- Encourager les entreprises à mettre en place la prime transport et/ou l'indemnité kilométrique vélo et communiquer auprès des salariés du territoire sur ces primes.
- Valoriser le projet de vélo route 50
- Eduquer les cyclistes et les autres utilisateurs à vivre ensemble (affiches, journées animation)
- Encourager les communes à organiser des journées de Sécurité Routière « piéton-vélo » pour les scolaires

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT								
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives de communication effectivement mises en œuvre - Nombre de campagnes événementielles ou challenges mobilité organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles et/ou entreprises participantes aux événements / challenges organisés - Augmentation de la part modale de l'utilisation des transports collectifs et des modes actifs (marche à pied, vélo) 								
<p>INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :</p>	<p>Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur transport</p> <p>Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).</p>								
MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026								
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour la création des supports de communication et l'animation des événements, la gestion de la location des vélos électriques • Coût de communication (supports et évènementiel) : de 10 000 €HT à 15 000 €HT • Coût de l'acquisition de vélos électriques : environ 4 500 €HT • Coût de personnel dédié 	<table> <tr> <td>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</td> <td>0,5</td> </tr> <tr> <td>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</td> <td>2,1</td> </tr> <tr> <td>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains qualité de l'air</td> <td></td> </tr> </table>	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,5	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	2,1	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)		Gains qualité de l'air	
Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,5								
Gains annuels énergétiques (GWh/an)	2,1								
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)									
Gains qualité de l'air									

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Agir sur le résidentiel

Cible : Rénovation énergétique

Action n° : 6

Action :

Maintenir un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : ALEC01, ANAH, ADEME, ADIL, Département, Région, Artisans, CAPEB

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>2 Enjeu social</p>
---	--	--

Description et objectif opérationnel :

Le diagnostic du territoire a montré que le résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie. C'est donc un secteur à fort enjeu pour la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. De même, le PADD du SCOT prévoit lui aussi de « favoriser la réhabilitation des logements anciens et lutter contre la précarité énergétique des ménages liée aux logements ».

De nouvelles modalités de financement du service info énergie et de la plateforme de rénovation énergétique seront mises en place via le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) à compter de 2021.

Service Info Energie :

La communauté de communes a mis en place un service Info Energie depuis le 01/11/2019, par le biais d'une convention avec ALEC01.

Des permanences téléphoniques sont assurées pour répondre aux demandes d'information et orienter les habitants vers les opérateurs du logement en fonction de leur projet et de leurs conditions de ressources. Il s'agit de sensibiliser les habitants et leur apporter des conseils gratuits, qui peuvent porter sur les économies d'énergie sur l'habitat et la consommation, les équipements utilisant des énergies renouvelables, les aides financières.

L'objectif est de pérenniser ce service. Depuis le 01/01/2020, en plus de la permanence téléphonique, des permanences conseils délocalisées sur le territoire, au plus près des habitants sont proposées.

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique :

Depuis le 01/01/2020, la communauté de communes a créé la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique VAL DE SAONE RENOV'+. L'animation a été confiée par convention à ALEC01. Il s'agit d'accompagner les particuliers dans la définition de leur projet de rénovation énergétique de logement privé (maison individuelle, appartement, copropriétés) : visite du logement et conseil pour la définition d'un plan de travaux, mise en relation avec des entreprises référencées par la plateforme, aide pour l'analyse des devis et le montage des dossiers d'aides financières, et enfin conseil pour l'utilisation et le suivi des consommations post-travaux.

L'objectif est de pérenniser ce service et accompagner un maximum de rénovation globale performante.

La plateforme favorise également le développement d'une filière professionnelle locale de rénovation énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, aérothermie, solaire thermique et bois énergie) et des matériaux biosourcés.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT								
<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation du Service Info Energie - Pérennisation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conseils fournis par le Service Info Energie aux habitants du territoire - Nombre de rénovations globales performantes et nombre d'actes de rénovation effectivement réalisés 								
<p>INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :</p>	<p>Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur résidentiel</p> <p>Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).</p>								
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026								
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de la convention d'animation du service Info Energie et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, et suivi de la communication auprès du grand public <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'animation du service : environ 20 000 € annuel (service Info Energie) + 14 000 € annuel (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique) – évolutifs en fonction du nombre d'accompagnements • Coût de communication : environ 3 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<table> <tr> <td>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</td> <td>0,7</td> </tr> <tr> <td>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</td> <td>5,6</td> </tr> <tr> <td>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains qualité de l'air</td> <td></td> </tr> </table>	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,7	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	5,6	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)		Gains qualité de l'air	
Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,7								
Gains annuels énergétiques (GWh/an)	5,6								
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)									
Gains qualité de l'air									



Axe : Agir sur le résidentiel

Cible : Rénovation énergétique

Action n° : 7

Action :

Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements avec une action spécifique pour le public en précarité énergétique

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : ALECO1, Bailleurs sociaux et privés, ANAH, ADEME, ADIL, Département, Région, SOLIHA, communes, centres sociaux, SIEA, promoteurs, constructeurs

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>3 Enjeu social</p>
---	--	--

Description et objectif opérationnel :

Face à la complexité des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé, peu de particuliers s'engagent dans une rénovation globale et performante de leur logement. Ce constat est particulièrement vrai pour les publics en précarité énergétique.

Dans le cadre du service Info Energie, développé sur la fiche action n°6, la mission d'information et de sensibilisation du grand public sera complétée par :

- la mise en place de stands d'information sur des événements (par exemple, semaine du développement durable, fête de la science, foires...)
- des réunions d'informations grand public sur les offres commerciales privées proposées par les démarcheurs,
- des balades thermographiques dans un quartier, un village,
- des opérations « Thermocopro » en direction des copropriétés,
- des conférences, des ateliers ou des visites de sites afin de présenter des retours d'expérience et de susciter l'intérêt des habitants
- des actions de communication : articles, conférence de presse, ...

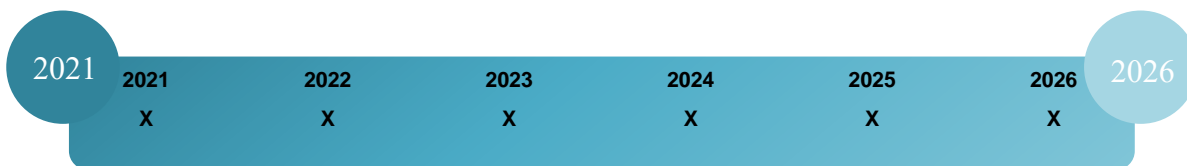
Aussi, une promotion du dispositif de plateforme de rénovation énergétique sera réalisée auprès des artisans, notaires, agents immobiliers, banques, secrétariats de mairie, ...

Un service particulier sera mis en place pour le public en précarité énergétique. La communauté de communes s'appuiera sur le département, les services sociaux, les services d'aides à la personne, les CCAS... pour identifier le public en précarité énergétique. Pour aller plus loin, la communauté de communes pourra se procurer et exploiter l'outil « Précariter ». Cet outil informatique à destination des entités publiques permet aux collectivités locales de visualiser et de détecter à l'avance les populations les plus menacées par la précarité énergétique. Le public en précarité énergétique sera orienté vers la fédération SOLIHA pour bénéficier d'un accompagnement spécifique.

La communauté de communes mettra en place un programme de communication pour faire connaître ces services et encourager les particuliers à y recourir. Ce programme de communication sera conçu et élaboré avec les partenaires associés (ALECO1, Département) afin que les messages soient cohérents et homogènes entre les territoires. Le public sera également sensibilisé sur le bois énergie, plus économique et valorisant la filière locale.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT								
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions ou outils de communication mis en œuvre - Nombre de ménages en précarité accompagnés (à minima « ayant été renseignés ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rénovation globale performante et nombre d'actes de rénovation effectivement réalisés - Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur résidentiel 								
INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :	Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).								
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026								
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de la convention d'animation du service Info Energie identification et orientation du public en précarité énergétique et communication sur les dispositifs mis à disposition du grand public <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'animation du service Info Energie inclus dans la fiche action n°6 • Coût de communication : environ 5 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</td> <td style="text-align: right;">0,4</td> </tr> <tr> <td>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</td> <td style="text-align: right;">3,4</td> </tr> <tr> <td>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains qualité de l'air</td> <td></td> </tr> </table>	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,4	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	3,4	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)		Gains qualité de l'air	
Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,4								
Gains annuels énergétiques (GWh/an)	3,4								
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)									
Gains qualité de l'air									



Axe : Agir sur le résidentiel

Cible : Rénovation énergétique

Action n° : 8

Action :

Informier, sensibiliser et former les artisans locaux aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique

Pilote de l'action : EPCI, CCI, CMA

Partenaires associés : Communes, ALEC01, Artisans locaux

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>2 Enjeu social</p>
---	--	--

Description et objectif opérationnel :

Les artisans sont des acteurs incontournables de la rénovation énergétique de l'habitat. La plupart des particuliers qui souhaitent faire rénover leur maison ou leur appartement utilisent les services d'un artisan.

Dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique, développée en fiche action n°6, les professionnels de la rénovation énergétique sont sensibilisés et informés. Des formations leur sont proposées et ils s'engagent via une charte à accompagner au mieux les habitants du territoire.

De plus, la communauté de communes mettra en place, en partenariat avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie, des sessions de formation à destination des artisans du territoire ou amenés à intervenir sur le territoire.

L'objectif de cette action est d'informer, sensibiliser et former les artisans aux bonnes pratiques de mise en œuvre pour garantir des rénovations performantes. Des formations particulières seront proposées pour la rénovation BBC, l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, aérothermie, solaire thermique et bois énergie) et des matériaux biosourcés.

Il sera également prévu des sessions de formation sur les normes de qualité, la réglementation environnementale, les aides financières existantes et le montage des dossiers pour que les artisans puissent servir de relais d'information auprès des particuliers.

Les professionnels seront informés régulièrement de l'actualité réglementaire et technique en termes de rénovation énergétique.

Les formations techniques pourront être organisées par corps de métier (isolation, chauffage, menuiserie...).

Cette action favorisera également la pérennisation des emplois sur le territoire.

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

- Nombre d'artisans informés et/ou formés

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur résidentiel

Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS EN 2026

La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :

- Temps de travail interne pour la mise en place de l'action, en lien avec la CMA et la CCI et son suivi

La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :

- Participation éventuelle aux frais de formation des artisans : environ 5 000 €HT
- Coût de personnel dédié

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) 0,3

Gains annuels énergétiques (GWh/an) 2,2

Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)

Gains qualité de l'air



Axe : Agir sur le résidentiel

Cible : Sensibilisation

Action n° : 9

Action :

Mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : ALEC01, ANAH, communes, établissements scolaires, Associations, bailleurs sociaux et privés

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>2 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>3 Enjeu social</p>
---	--	--

Description et objectif opérationnel :

De nombreuses économies d'énergie peuvent être réalisées dans les habitations grâce aux comportements des habitants. Ces écogestes nécessitent peu d'investissements mais peuvent faire réaliser des économies d'énergie importantes et donc diminuer la facture énergétique des ménages.

Certaines actions seront organisées dans le cadre du service Info Energie via la convention d'animation signée avec ALEC01.

D'autres actions à destination des habitants mais également des établissements scolaires pour sensibiliser les plus jeunes seront organisées par la communauté de communes. Elles pourront prendre plusieurs formes :

Création/mise à disposition d'outils de communication :

- mise à disposition des habitants des guides existants (exemple : guide de l'ADEME)
- diffusion d'un guide des bonnes pratiques environnementales qui sera éventuellement réalisé par la communauté de communes
- diffusion de bonnes pratiques dans le bulletin communautaire

Evènementiel :

- organisation de visites d'opérations de rénovation pertinentes qui ont été réalisées sur le territoire pour sensibiliser sur la rénovation
- défis « Familles à Energie Positive » ou défis « Energie » dans les établissements scolaires avec formation aux écogestes, à la sobriété et à l'efficacité
- conférences, réunions thématiques, ...
- animations lors d'évènements (semaine du développement durable, fête de la science...)

Pour assurer un relais auprès des habitants, il sera prévu de former un élu par commune sur les enjeux de la rénovation énergétique ainsi que sur les dispositifs d'aide existants.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils de communication, d'animations et d'événements organisés - Nombre de ménages sensibilisés (informés ou ayant pris part à un défi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse effective des consommations d'énergie et GES liés au secteur résidentiel
INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :	Indicateurs de pollution atmosphérique disponibles auprès de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO).
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de la convention d'animation du service Info Energie, et organisation des événements <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'animation du service Info Energie inclus dans la fiche action n°6 • Coût d'organisation des événements et de conception des supports de communication : environ 40 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) 0,9</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an) 7,4</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</p> <p>Gains qualité de l'air</p>



Axe : Développer les énergies renouvelables

Cible : Solaire photovoltaïque

Action n° : 10

Action :

Développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public










Pilote de l'action : EPCI, communes

Partenaires associés : SIEA, Département, Région, Etat, ALEC01, Enedis, RSE

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Pour participer au développement du solaire photovoltaïque sur son territoire, la communauté de communes souhaite équiper les bâtiments publics de panneaux solaires photovoltaïques.

L'enjeu est de mettre en place une opération collective d'installations photovoltaïques sur les bâtiments et parkings communaux et intercommunaux en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Cette mutualisation permettra de réaliser des économies d'échelle et massifier le développement du photovoltaïque.

Le SIEA proposera des conventions aux collectivités territoriales pour le portage de l'opération.

Cette opération inclura les étapes suivantes :

- communication auprès des communes
- identification des bâtiments et espaces publics les plus favorables à équiper (surfaces, ensoleillement, orientation, nature de la toiture, travaux prévus, raccordement réseau...) et sélection des communes volontaires
- réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité. Les sites les plus favorables à l'autoconsommation seront également mis en valeur
- proposition d'adhésion des communes et de la communauté de communes à un groupement de commande, porté par le SIEA, pour l'installation de panneaux photovoltaïques afin d'optimiser les coûts d'aménagement.

Le SIEA accompagnera les collectivités pour garantir et maximiser les retombées économiques sur leur territoire.

Au-delà des bâtiments et des sites existants, les communes et la communauté de communes veilleront à étudier systématiquement, en lien avec leurs maîtres d'œuvre, la possibilité d'une installation photovoltaïque sur les bâtiments publics à construire, dès leur conception.

En lien avec la fiche action 20, les PLU/PLUI pourront favoriser la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques.

INDICATEURS

SUIVI

- Réalisation de l'inventaire des bâtiments publics et de l'étude de faisabilité
- Information réalisée à destination des communes

RÉSULTAT

- Surface de panneaux photovoltaïques effectivement installés
- Augmentation de l'électricité renouvelable produite sur le territoire

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'action, suivi des études et travaux sur les bâtiments communautaires <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût des études : environ 25 000 €HT • Coût des travaux pour les bâtiments retenus : connu à l'issue de l'étude • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) 3,6</p> <p>Gains qualité de l'air</p>



Axe : Développer les énergies renouvelables

Cible : Solaire photovoltaïque

Action n° : 11

Action :

Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé










Pilote de l'action : EPCI, SIEA

Partenaires associés : Communes, Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT), ALECO1, CCI, Enedis, RSE

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 3 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

La Communauté de Communes Val de Saône Centre souhaite encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé.

La communauté de communes, en partenariat avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), réalisera un cadastre solaire/réseau à destination du grand public et des acteurs privés.

Plusieurs actions seront mises en place :

- réalisation d'un cadastre solaire :

Le cadastre solaire permet de mobiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire. Cet outil cartographique simple et efficace permet d'évaluer le potentiel solaire des toitures et des surfaces de parkings existant. Les propriétaires peuvent ainsi identifier si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires.

Ce cadastre, qui sera mis à disposition des habitants, permettra également d'identifier les sites où l'installation de panneaux solaires présente un coût de raccordement important.

- mise en place d'actions de communication

En partenariat avec la CCI, seront organisées des réunions d'information afin de mobiliser les entreprises. D'autres réunions à destination du grand public seront organisées.

- Pour aller plus loin, les PLU/PLUI pourront favoriser la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques. (lien avec la fiche action 19)

Pour faciliter le financement de ces projets, la communauté de communes serait favorable à la création d'une association ou d'un groupement de citoyens pour organiser un financement participatif.

La communauté de communes privilégiera les projets sur des sols en friches ou carrières pour valoriser ces sols et préserver les sols agricoles et/ou fertiles.

INDICATEURS

SUIVI

- Réalisation d'un cadastre solaire
- Nombre d'outils et actions de communication mis en œuvre

RÉSULTAT

- Surface de panneaux photovoltaïques effectivement installés
- Augmentation de l'électricité renouvelable produite

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'action, la mise en place du cadastre solaire, la communication et l'animation <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût du cadastre solaire : environ 10 000 €HT • Coût de personnel dédié • Coût de communication : environ 5 000 €HT 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) 10,8</p> <p>Gains qualité de l'air</p>



Axe : Développer les énergies renouvelables

Cible : Toutes énergies renouvelables

Action n° : 12

Action :

Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles

Pilote de l'action : Chambre d'Agriculture

Partenaires associés : SIEA, communes, CUMA, EPCI

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p> Adaptation au changement climatique</p> <p> Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>3 Production d'énergies renouvelables</p> <p> Coopération territoriale</p>	<p> Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>3 Stockage carbone</p> <p> Enjeu social</p>
---	---	---

Description et objectif opérationnel :

Le secteur agricole est très présent sur le territoire.

Il présente un potentiel de production d'énergie renouvelable important (toiture pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques, méthanisation, bois énergie...). En lien avec la fiche action « Maintenir une agriculture durable sur le territoire », la communauté de communes souhaite encourager le développement des énergies renouvelables agricoles ou l'export de bois excédentaire.

Plusieurs actions seront mises en place en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain :

- Communiquer auprès des agriculteurs sur les possibilités de production d'énergie renouvelable, les financements mobilisables, l'accompagnement technique et les retombées économiques. Cette action de communication pourra se faire par le biais de visites d'installations existantes.
- Identifier les acteurs et projets potentiels pour leur proposer la réalisation d'une étude de faisabilité.
- Réaliser un schéma et un cadre stratégique de méthanisation agricole ou issue des boues de stations d'épuration des eaux usées.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication mis en œuvre
- Réalisation d'un schéma et un cadre stratégique de méthanisation agricole

RÉSULTAT

- Augmentation des énergies renouvelables produite sur le territoire

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :

- Temps de travail pour le suivi de l'action en lien avec la Chambre d'Agriculture

La mise en place de cette action impliquera le coût suivant :

- Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	2
Gains annuels énergétiques (GWh/an)	
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	7,8
Gains qualité de l'air	

2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
	X	X	X	X	X	X	

Axe : S'adapter au changement climatique

Cible : Agriculture

Action n° : 13

Action :

Maintenir une agriculture durable sur le territoire

Pilote de l'action : EPCI, Chambre d'Agriculture de l'Ain, CUMA

Partenaires associés : ADABio, AFOCG, Département, Région, Agence de l'eau, DRAAF, Etablissements de formation agricole, Agriculteurs

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>3 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>2 Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>3 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>3 Stockage carbone</p> <p>1 Enjeu social</p>
---	---	---

Description et objectif opérationnel :

Avec 33% des émissions de gaz à effet de serre, l'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire. C'est un secteur à la fois particulièrement exposé au changement climatique mais également porteur de nombreuses solutions (séquestration de carbone, pratiques agricoles vertueuses pour l'eau ou la biodiversité, énergies renouvelables).

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain, la communauté de communes accompagnera les agriculteurs dans le développement d'une agriculture durable afin de viser les objectifs suivants : limiter les impacts sur l'environnement, préserver la qualité de l'eau et la ressource en eau, s'adapter aux impacts attendus du changement climatique, limiter les émissions de gaz à effet de serre des exploitations ainsi que leurs consommations énergétiques. Cet accompagnement prendra en compte la nécessité de viabilité économique des exploitations et l'adaptation au climat à venir.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions seront mises en place :

- Donner envie d'agir : renforcer la sensibilisation et la prise de conscience des enjeux autour de l'adaptation au changement climatique
- Former et informer sur les pratiques agricoles vertueuses (plantation de haies pour produire des matériaux biosourcés sur le territoire, réduction de la consommation en carburant des tracteurs grâce à des meilleurs réglages et à un mode de conduite plus adapté, risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, choix de cultures adaptées au climat local, ...)
- Expérimenter et diffuser les pratiques vertueuses existantes pour encourager une agriculture respectueuse de l'environnement
- Identifier les outils et dispositifs d'accompagnement existants ou à mobiliser (Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la future Politique Agricole Commune (PAC))
- Encourager le développement de circuits de proximité pour maintenir l'agriculture sur le territoire.
- Prendre en compte la problématique des risques naturels tels que le risque d'inondation et de mouvements des sols dans le choix de traitements et de travail du sol. Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance de réaliser des études de sols préalables.

Dans un second temps, pour acter et fédérer autour de ce projet, il sera proposé aux agriculteurs de mettre en place une charte agricole ou de rejoindre un projet alimentaire territorial. En effet, afin de répondre au mieux aux exigences de la loi EGALIM, la Communauté de Communes Val de Saône Centre avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes se sont associées dans la création d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT). Ce projet se concentrerait dans un premier temps sur la restauration collective pour s'étendre par la suite à plus large portée. L'objectif final étant de structurer l'économie agricole et alimentaire sur le territoire, d'encourager une agriculture durable puis de consolider les filières et favoriser la production en circuits courts. Cela rejoint notamment l'un des objectifs du PADD du SCOT qui est de « promouvoir un modèle agricole de proximité et valoriser les produits du terroir ».

Par le biais de ce PAIT, un diagnostic de territoire sera mené pour étudier comment optimiser l'organisation de la restauration scolaire et trouver les meilleures synergies possibles.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication mis en œuvre
- Nombre d'agriculteurs ayant été informés, formés ou ayant pris part à des expérimentations

RÉSULTAT

- Baisse effective des GES du secteur agricole
- Amélioration de la qualité de l'eau dans les points de contrôle

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour la mise en place et le suivi de l'action en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain et le montage d'une charte agricole et/ou d'un projet alimentaire de territoire
- La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :
- Coût de communication : environ 10 000 €HT
 - Coût des actions qui seront portées par la communauté de communes
 - Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
- Gains annuels énergétiques (GWh/an)
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : S'adapter au changement climatique

Cible : Eau

Action n° : 14

Action :

Optimiser la gestion des eaux pluviales

Pilote de l'action : EPCI, communes

Partenaires associés : EPTB Saône et Doubs, Syndicat de rivières, Syndicat d'Eau Potable, Délégué du service public d'assainissement, Département, Agence de l'eau, Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT), sociétés privées spécialisées dans la récupération des eaux de pluie

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
3	Préservation de la santé et de la biodiversité		Coopération territoriale	1	Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

L'eau est une ressource à préserver. Les collectivités territoriales doivent intégrer la gestion des eaux pluviales dans leur stratégie d'aménagement. Les réseaux d'eaux pluviales captent l'eau de pluie des surfaces imperméabilisées, ce qui limite l'infiltration dans les sols. Aussi, au sein des réseaux unitaires d'assainissement, cette eau vient surcharger inutilement les réseaux et les stations d'épuration, ce qui nuit au processus d'épuration et engendre un surcoût pour le traitement des eaux usées.

Cet enjeu est également un des objectifs du PADD du SCOT : améliorer les performances des réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, maîtriser le ruissellement et ses conséquences.

Ainsi, pour une meilleure gestion des eaux pluviales, plusieurs actions sont en cours ou seront menées :

- Réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et création de bassins d'orage (participant à limiter le risque inondation), dans le cadre de la compétence assainissement de la communauté de communes et selon les schémas directeurs existants.
- Au niveau de l'aménagement du Parc d'Activités ACTIVAL à Saint-Didier-sur-Chalaronne, réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales et des aménagements projetés ; ces aménagements participeront également à la protection des champs de captage d'eau potable présents sur le site
- Accompagnement des communes, par le syndicat de rivières, pour la mise en place d'un schéma de gestion des eaux pluviales.

L'optimisation de gestion des eaux pluviales pourra intégrer les actions et les mesures suivantes :

- réaménager les espaces urbains (végétalisation, désimperméabilisation,...) afin de permettre une infiltration maximale des eaux de pluie dans le sol et recharger les nappes phréatiques (enjeu fort en matière d'adaptation au changement climatique).
- communiquer auprès des habitants et acteurs économiques du territoire sur les bonnes pratiques favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols (travail du sol adapté, haies, noues paysagères, mesures en faveur de la perméabilisation des sols...)
- inscrire systématiquement dans les documents d'urbanisme ou les cahiers des charges d'aménagement l'obligation d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle, quand cela est possible d'un point de vue technique, et l'appliquer pour les projets d'aménagement communautaires
- rédiger ou mettre à jour systématiquement le schéma de gestion des eaux pluviales lors de révision de PLU / mise en place de PLUI
- sensibiliser le grand public pour favoriser la récupération des eaux pluviales et encourager à la mise en place de récupérateurs des eaux pluviales dans les nouvelles constructions.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication mise en œuvre
- Réalisation/mise à jour des schémas de gestion des eaux pluviales communaux et intégration dans les documents d'urbanisme

RÉSULTAT

- Mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement (mise en séparatif des réseaux d'assainissement, bassins d'orage...)
- Surface désimperméabilisée

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour le suivi des études, travaux et de la communication
- La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :
- Coût des études : environ 40 000 €HT
 - Coût des travaux : selon la programmation inscrite dans les schémas directeurs
 - Coût de communication : environ 5 000 €HT
 - Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
- Gains annuels énergétiques (GWh/an)
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : S'adapter au changement climatique

Cible : Eau

Action n° : 15

Action :

Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau

Pilote de l'action : EPCI, communes

Partenaires associés : Chambres consulaires, Syndicat d'Eau Potable, Délégué Eau Potable, Agence de l'eau, ALECO1, Département, établissements scolaires

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>1 Enjeu social</p>
--	---	---

Description et objectif opérationnel :

La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu primordial pour les populations et le développement du territoire. Le Département de l'Ain est riche d'une ressource en eau abondante et diversifiée. Cet atout est à préserver. La communauté de communes souhaite sensibiliser les usagers à la préservation de cette ressource, en lien les objectifs du SDAGE sur les plans qualitatif et quantitatif.

Plusieurs actions seront menées :

- Informer les usagers sur les bonnes pratiques et les techniques écologiques permettant des économies d'eau,
- Sensibiliser les usagers à la possibilité de réutiliser les eaux de pluie.

Cette campagne de sensibilisation pourra s'effectuer par la diffusion d'un guide des bonnes pratiques environnementales.

- Organiser des interventions auprès des établissements scolaires, des industriels (lien avec l'action « Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique ») ou des agriculteurs (lien avec l'action « Maintenir une agriculture durable sur le territoire »).

Pour mesurer l'impact sur la baisse de la consommation d'eau potable, des campagnes de comptage ou de relevé de compteurs pourront être organisées en partenariat avec le délégué du service eau potable.

Pour assurer un relais auprès des habitants, il sera prévu de former un élu par commune sur les pratiques économes en eau.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication mis en œuvre
- Nombre d'interventions de sensibilisation

RÉSULTAT

- Baisse des consommations d'eau mesurée via des campagnes de comptage ou relevés de compteurs

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour le suivi de l'action, l'animation et la communication
- La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :
- Coût d'animation et de communication : environ 10 000 €HT
 - Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
- Gains annuels énergétiques (GWh/an)
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
	X	X	X	X	X	X	

Axe : S'adapter au changement climatique

Cible : Sensibilisation

Action n° : 16

Action :

Sensibiliser les habitants et les impliquer dans l'adaptation au changement climatique

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : Communes, Département, associations, Agence de l'Eau, Syndicat de rivières, EPTB Saône et Doubs, chambre d'agriculture, établissements scolaires

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>3 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>3 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>3 Stockage carbone</p> <p>2 Enjeu social</p>
---	---	---

Description et objectif opérationnel :

Le changement climatique a des impacts sur la biodiversité du territoire, mais pas seulement. En effet, le changement climatique induit des risques d'inondations plus élevés et plus fréquents : les émissions de gaz à effet de serre et autres dérèglements aggravent les phénomènes météorologiques extrêmes. Les tempêtes sont de fréquence et d'intensité plus grandes ainsi que les précipitations avec des volumes d'eau plus élevés dans des laps de temps plus courts.

Parmi ces phénomènes météorologiques extrêmes, on compte également les épisodes de sécheresse plus intenses et plus fréquents engendrant un appauvrissement de la ressource en eau. Cela entraîne également un mouvement des sols (retrait des sols argileux par période sèche et gonflement par période humide). Ces mouvements vont avoir pour conséquences de nombreux sinistres (fissures de façade, des décollements entre les bâtiments, de déformations autour des portes et fenêtres, voire des ruptures de canalisation dans certains cas).

C'est donc en toute logique que le SCOT a pour objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels et technologiques. De même, un Plan de Prévention des Risques Inondations du Val de Saône a également été élaboré en conséquence.

Dans cette lignée, le PCAET prévoit lui aussi pour faire face aux changements climatiques de grande amplitude, des actions d'adaptation. La communauté de communes souhaite sensibiliser ses habitants pour les mobiliser dans l'adaptation au changement climatique.

Des actions de communication et de sensibilisation seront menées :

- Organisation de conférences animées par des intervenants spécialisés à destination du grand public mais aussi des élèves des établissements scolaires.
- Etude sur la mise en place d'un budget participatif « vert » pour encourager les démarches en faveur du développement durable.
- Sensibilisation des citoyens sur la problématique des risques d'inondation menée par le Syndicat de Rivière Dombes Chalaronne Bord de Saône. Cette sensibilisation concerne à la fois les habitants implantés depuis un certain temps sur le territoire mais, également les habitants récemment installés qui n'ont pas connu d'épisodes de crues dans leurs nouveaux lieux de résidence.
- Sensibilisation sur le mouvement des sols : mentionner l'importance de réaliser des études de sols préalables afin de prévenir et anticiper tout sinistre à ceux qui souhaitent construire sur le territoire.

Les actions de sensibilisation aux risques sanitaires de l'ambroisie (plante invasive allergisante et allergène), déjà menées seront poursuivies, en lien avec les référents « ambroisie » de la communauté de communes et des communes : formation des agents publics, communication (via les bulletins municipaux et intercommunaux, les sites internet des collectivités, les manifestations locales).

Pour assurer un relais auprès des habitants, il sera prévu de former un élu par commune sur les enjeux et les actions d'adaptation au changement climatique.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication et sensibilisation des habitants mises en œuvre
- Etude sur la mise en place d'un budget participatif « vert » pour encourager les démarches en faveur du développement durable

RÉSULTAT

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour suivre l'action, assurer le lien avec les milieux associatifs, mettre en place des campagnes de sensibilisation
- La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :
- Coût de communication : environ 5 000 €HT
 - Coût des intervenants extérieurs spécialisés : de 400 à 800 €HT par intervention
 - Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
- Gains annuels énergétiques (GWh/an)
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : S'adapter au changement climatique

Cible : Puits de carbone

Action n° : 17

Action :

Maintenir et développer les puits de carbone, notamment les zones humides et les zones forestières

Pilote de l'action : Syndicat de Rivières, EPTB Saône et Doubs, Chambre d'Agriculture, communes, EPCI

Partenaires associés : Conservatoire des Espaces Naturels, Département, ONF

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

3 Adaptation au changement climatique	Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	Amélioration de la qualité de l'air
Réduction des consommations énergétiques	Production d'énergies renouvelables	3 Stockage carbone
3 Préservation de la santé et de la biodiversité	Coopération territoriale	1 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Pour diminuer son impact sur le climat, le territoire doit diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et augmenter sa capacité de stockage carbone notamment grâce aux zones humides et forestières. Il est également prévu dans les objectifs du SCOT d'assurer la protection des réservoirs de biodiversité (Val de Saône, prairies humides, forêts alluviales, étangs) et de protéger et restaurer les continuités écologiques au sein du Val de Saône en lien avec les territoires voisins. Plusieurs actions sont déjà engagées ou en projet dans le cadre du contrat de Milieu Dombes Chalaronne Bords de Saône 2020-2022, porté par le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) ou du contrat porté par l'EPTB Saône et Doubs. La communauté de communes souhaite poursuivre ces actions.

Dans un premier temps, l'objectif est de préserver les zones humides et forestières.

Des mesures pourront être intégrées systématiquement dans les documents d'urbanisme :

- Identification précise des haies bocagères, des zones forestières et des zones humides
- Classification des zones sensibles au plan de zonage
- Identification de zones protégées et de leur valorisation

Dans un deuxième temps, les zones le nécessitant seront restaurées et d'autres seront développées : création et restauration de mares, restauration et préservation de zones humides, plantation de haies et de ripisylve, restauration écologique des rivières.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté de communes travaillera avec les agriculteurs et les communes pour sanctuariser et développer le réseau de haies, promouvoir l'agroforesterie et encourager l'export ou la transformation en gaz de bois excédentaire.

Conformément aux mesures du SCOT, en cas de nécessité d'arrachage des haies, celles-ci doivent être compensées à hauteur de 1 pour 1 (veille par la Chambre d'Agriculture).

Dans la convention prévue avec la Chambre d'Agriculture, inciter et sensibiliser les agriculteurs à suivre un plan de gestion de leurs espaces boisés.

Former les élus communaux et intercommunaux sur les enjeux forestiers (avec l'aide de l'association départementale des communes forestières).

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrations effectives dans les documents d'urbanisme de mesures en faveur des zones humides et forestières - Nombre de chantiers de restauration ou aménagement de zones humides et forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du puits de carbone du territoire - Augmentation du linéaire de haies
INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :	
MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'action <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de restauration et création de zones humides et forestières : selon la programmation des travaux dans le contrat porté par le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et les conventions signées avec l'EPTB Saône et Doubs • Coût de personnel dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) Gains annuels énergétiques (GWh/an) Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Mobilisation

Action n° : 18

Action :

Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)

Pilote de l'action : EPCI, CCI, CMA

Partenaires associés : Entreprises, artisans, commerçants, associations de ZAE, ALECO1, communes, ADEME

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>2 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>3 Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>3 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>2 Enjeu social</p>
---	---	--

Description et objectif opérationnel :

Le PCAET est un projet impliquant tous les acteurs du territoire. Les acteurs économiques ont un rôle important à jouer pour la transition énergétique du territoire. La communauté de communes souhaite les mobiliser et coordonner leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Plusieurs actions seront mises en place en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et la Chambre des Métiers de l'Ain :

- l'organisation de temps d'échange (« club d'entreprises » ou « petits déjeuners Energie ») permettant aux différents acteurs économiques de partager des retours d'expérience et à la CCI et/ou la CMA de faire connaître les dispositifs d'aide à destination des entreprises en matière de transition énergétique, comme les diagnostics énergie. Ils permettront également d'échanger sur leurs besoins pour faciliter le feroutage des marchandises (lien avec la fiche action « Faciliter l'usage des transports en commun routiers et du réseau ferré sur le territoire pour les passagers et les marchandises »).
- la création d'une charte d'engagement en faveur de la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, mobilité, économie circulaire)
- l'expérimentation/mise en place d'actions collectives comme par exemple l'optimisation des transports de marchandises et la logistique des poids-lourds à l'échelle d'une ou plusieurs zones d'activités.

Plus particulièrement sur le thème de la mobilité, la communauté de communes encouragera les entreprises à mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) et/ou un PDM (Plan de Mobilité). Pour cela, elles pourront s'appuyer sur le programme « Pend'AURA+ » proposé par l'ALECO1.

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, assuré par l'Alec01, permettra de conseiller et d'accompagner dans la rénovation énergétique le petit tertiaire privé. La communauté de communes se rapprochera de la Cci pour encourager le reste du tertiaire dans cette démarche.

Pour aider les entreprises à réaliser des économies d'énergie, la communauté de communes communiquera sur les visites « énergies » proposées par la CCI et la CMA et orientera les entreprises qui souhaitent faire des rénovations énergétiques vers les offres d'aides adaptées.

Enfin, la communauté de communes contactera l'entreprise du territoire ayant un potentiel de récupération de chaleur fatale pour étudier avec elle les possibilités d'utilisation de cette énergie.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation (communication, réunions) des acteurs économiques effectivement organisées
- Nombre d'acteurs économiques impliqués : participation à une réunion, un défi, une expérimentation, signature de la charte d'engagement en faveur de la transition énergétique

RÉSULTAT

- Nombre d'entreprises ayant mis en place un PDIE et/ou un PDM
- Nombre d'entreprises ayant mis en place un plan de réduction de leurs consommations d'énergie

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

Baisse effective des consommations énergétiques du secteur industriel

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :

- Temps de travail interne pour le suivi de l'action, échanges avec les acteurs économiques, la CCI et la CMA, promotion des actions mises en place

La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :

- Coût de communication : de 15 000 €HT à 20 000 €HT
- Participation au coût des actions mises en place par la CCI et la CMA
- Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
Gains annuels énergétiques (GWh/an) 4,3
Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Aménagement du territoire

Action n° : 19

Action :

Inscrire les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme

Pilote de l'action : EPCI, Communes

Partenaires associés : Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCoT), Agence d'urbanisme, CAUE

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>3 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>3 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>3 Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>3 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>2 Stockage carbone</p> <p>Enjeu social</p>
---	---	--

Description et objectif opérationnel :

Les PLU(i) doivent réglementairement prendre en compte le PCAET et les choix d'aménagement doivent prendre en compte les objectifs de la transition énergétique. Cette articulation vise à retranscrire une politique Air-Energie-Climat cohérente sur tout le territoire.

Les PLU/PLU(i) devront notamment répondre aux objectifs du PCAET suivants :

- Favoriser la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques (cf. action 11)
- Elaborer ou mettre à jour systématiquement le schéma de gestion des eaux pluviales lors de révision de PLU / mise en place de PLUI (cf. action 14)
- Identifier et préserver tous les éléments naturels, dont les haies (cf. action 17)

Les PLU devront également répondre aux objectifs du SCOT à savoir :

- Densifier l'habitat pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles
- Préserver des coupures vertes entre les entités bâties
- Intégrer les critères de qualité environnementale au sein de ces espaces en vue d'un développement économique durable

Pour assurer la prise en compte effective et opérante des objectifs du PCAET dans les PLU des communes, les mesures suivantes seront appliquées :

- une réunion d'information ou des ateliers de co-construction pourront être organisés afin de définir les éléments à intégrer. La participation conjointe d'élus et des agents des services des communes et de l'intercommunalité, favorisera une prise en compte cohérente de ces enjeux.
- une note de recommandations à destination des communes afin d'articuler PCAET et PLU(i) sera rédigée par les services de la communauté de communes. La note précisera les objectifs du PCAET à rappeler dans les documents d'urbanisme sous forme de prescriptions ou d'incitations (à travers notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation Energie-Climat).
- les communes intégreront ces prescriptions, incitations et porter à connaissance lors de l'élaboration, révision ou modification de leurs PLU
- dès la validation du plan d'actions, les communes solliciteront l'avis du service environnement de la communauté de communes, en tant que coordinateur du PCAET dès les premières étapes d'élaboration, révision ou modification de PLU

La communauté de communes engagera une réflexion pour l'élaboration d'un PLUI. Sous réserve du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, la communauté de communes intégrera lors dans la rédaction du PLUI les enjeux du PCAET.

Un volet "H" au PLUI, permettant de définir la politique locale de l'habitat et la programmation des actions et des investissements en matière de logement, pourra, le cas échéant, être ajouté. Les questions liées à la précarité énergétique, la rénovation énergétique et l'adaptation au changement climatique seront intégrées à ce volet.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'actions de communication et de réunions d'informations mises en œuvre avec les communes
- Réalisation effective de la note de recommandations à destination des communes

RÉSULTAT

- Intégration effective dans les documents d'urbanisme des enjeux Air-Energie-Climat

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour la rédaction de la note et l'animation auprès des communes, l'élaboration d'un PLUI(H) en lien avec un bureau d'études
- La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :
- Coût d'élaboration d'un PLUI(H) : environ 220 000 €HT
 - Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)
- Gains annuels énergétiques (GWh/an) 4,3
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Réduction des déchets

Action n° : 20

Action :










Agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activités des entreprises

Pilote de l'action : EPCI, Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône (SMIDOM) **Partenaires associés :** Entreprises, communes

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

	Adaptation au changement climatique		Atténuation des émissions de gaz à effet de serre		Amélioration de la qualité de l'air
	Réduction des consommations énergétiques		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Préservation de la santé et de la biodiversité		Coopération territoriale		Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

La transition énergétique passe également par la réduction des déchets. Les déchets générés sont autant de ressources naturelles utilisées, que de marchandises transportées. La gestion des déchets afin de maintenir un environnement de qualité s'inscrit d'ailleurs dans le PADD du SCOT.

La collecte et l'élimination des ordures ménagères et assimilés est une compétence communautaire dont la gestion a été confiée au SMIDOM Veyle Saône.

De nombreuses actions sont déjà mises en œuvre ou à développer pour inciter les particuliers à diminuer leurs déchets :

- Déployer la redevance incitative : depuis le 01/01/2016, la redevance incitative, qui est un outil très important pour inciter au tri, a été mise en place sur 13 communes. La tarification incitative sera étendue à toutes les communes de la communauté de communes à l'échéance 2022.
- Valoriser les bio-déchets pour encourager aux alternatives de recyclage : concernant les déchets verts, une subvention est proposée aux habitants pour l'achat d'un broyeur végétal ; pour développer le compostage de proximité, des composteurs en bois sont également proposés.
- Communiquer à l'échelle des communes sur l'interdiction de brûlage des déchets verts.
- Collecte sélective et recyclage : la collecte sélective des emballages plastiques, papiers et en verre est effectuée selon le principe de l'apport volontaire et en déchèterie. Pour la collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) des colonnes sont déployées en partenariat avec l'association "Le Relais". Afin de lutter contre la toxicité et dangerosité des ordures ménagères, la collecte des piles sur les points d'apport volontaire au tri, dans les mairies et les écoles sont développées.
- Déchets non recyclables : limiter les tonnages de Déchets Non Recyclables en déchèterie en développant, avec les Eco-Organismes, les performances de collectes du mobilier et des appareils électriques.
- Déchets produits par le secteur du BTP : travailler sur un réseau de collecte des déchets du bâtiment avec traçabilité des apporteurs et réorienter également les entreprises vers les filières professionnelles.
- Communication : diffuser largement le guide des écocgestes et inciter à la mise en place d'autocollants STOP PUB afin de limiter la distribution d'imprimés non sollicités.

Le SMIDOM est également un relais actif des nouveaux Eco-Organismes dans le cadre de la création des filières responsabilité élargie du producteur (REP) jouets, articles de sport, matériel de bricolage, jardinage.

En complément, la communauté de communes interpellera les centres commerciaux de son territoire pour qu'ils développent le « vrac » afin de limiter les déchets d'emballage..

INDICATEURS

SUIVI

- Redevance incitative déployée sur l'ensemble des communes au 1er janvier 2022
- Avec le SMIDOM, mise en œuvre d'actions de réduction des déchets non recyclables en déchèterie et d'un réseau de collecte des déchets du bâtiment

RÉSULTAT

- Diminution du poids et/ou volume des déchets ménagers et assimilés
- Amélioration quantitative et qualitative du recyclage des déchets

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

- La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :
- Temps de travail interne pour le suivi des actions en partenariat avec le SMIDOM
- La mise en place de cette action impliquera le coût suivant :
- Coût de personnel dédié

GAINS ESTIMÉS EN 2026

- Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) 0,4
- Gains annuels énergétiques (GWh/an)
- Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)
- Gains qualité de l'air

2021

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2026

X

2026

Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Réduction des déchets

Action n° : 21

Action :








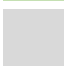

Mettre en place une campagne de sensibilisation pour diminuer les déchets sur les événements du territoire (Tri déchets, Ecocup)

Pilote de l'action : EPCI, Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône (SMIDOM) **Partenaires associés :** Communes, Office de Tourisme, Tissu Associatif, Acteurs économiques, écoles et collèges

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

La transition énergétique passe également par la réduction des déchets ménagers et assimilés. Les déchets générés sont autant de ressources naturelles utilisées, que de marchandises transportées.

La communauté de communes souhaite agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, les entreprises et les collectivités, dans la continuité des actions déjà mises en place par le SMIDOM notamment depuis l'instauration de la redevance incitative en 2016.

Afin de montrer l'exemple, elle souhaite cibler en particulier les organisateurs d'événements à la diminution des déchets.

Un guide des bonnes pratiques, présentant des actions concrètes, pourra être réalisé, par ou en partenariat avec le SMIDOM, et remis à chaque organisateur d'événements.

Pour les événements organisés directement par la communauté de communes, la communauté de communes fera en sorte d'être exemplaire. Elle sensibilisera les communes et les autres organisateurs d'événements par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme.

Pour diminuer les déchets, plusieurs actions seront menées. Le premier objectif sera de supprimer les contenants à usage unique. La collectivité (EPCI, SMIDOM ou communes) investira dans des Ecocup qu'elle pourra prêter ou louer aux autres organisateurs d'événements. Pour les déchets résiduels, l'action de tri sera renforcée. La collectivité (EPCI, SMIDOM ou communes) investira dans des poubelles de tri portatives qu'elle pourra prêter ou louer aux autres organisateurs d'événements.

Enfin, le compostage pourra être étudié pour les événements le permettant.

INDICATEURS

SUIVI

- Réalisation du guide des bonnes pratiques de gestion des déchets à destination des organisateurs d'événements

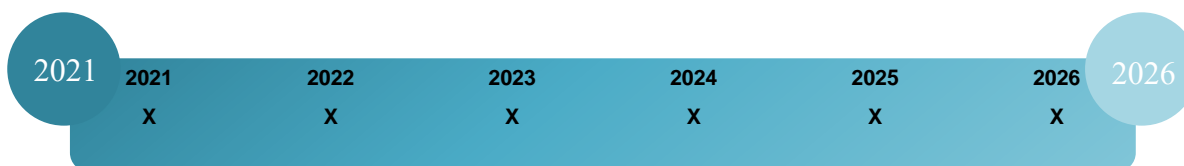
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées envers les communes, l'office du tourisme et les organisateurs d'événements

RÉSULTAT

- Nombre de prêt/location d'Ecocup et de poubelles de tri portatives

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'action en lien avec les acteurs concernés (identifier les événements, sensibiliser les organisateurs, communiquer) <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de communication : environ 5 000 €HT • Coût d'achat de matériel facilitant la réduction des déchets sur les événements : écocup, poubelle de tri portative, vaisselle non jetable... : environ 5 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</p> <p>Gains qualité de l'air</p>	<p>0,1</p>



Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Réduction des déchets

Action n° : 22

Action :

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives du territoire










Pilote de l'action : EPCI, communes

Partenaires associés : Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône (SMIDOM), hôpitaux, maisons de retraite et EHPAD, établissements scolaires

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Chaque année en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit l'équivalent de 150 kg/hab/an. Dans les ordures ménagères et assimilées, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab/an de déchets alimentaires, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés.

La lutte contre le gaspillage alimentaire rejoint les objectifs de la transition énergétique : il représente un prélèvement inutile de ressources naturelles induisant des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ce sont également des déchets qui n'auraient donc pas à être traités et n'engendreraient pas les coûts de gestion afférents.

L'objectif de cette action est de diminuer le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives du territoire (établissements scolaires, services petite enfance, Accueils de Loisirs Sans Hébergement, service portage de repas, hôpitaux, maisons de retraite, ...)

Suite à l'adoption de la « Loi agriculture et alimentation » ou « loi EGALIM », la restauration collective publique (cantines scolaires, hôpitaux...) doit faire évoluer ses approvisionnements : à terme, au 1er janvier 2022, 50 % de produits plus durables et de qualité, dont au moins 20 % de bio, seront servis. Un repas végétarien sera également proposé chaque semaine, à titre expérimental.

Des actions sont donc déjà en cours dans les restaurations collectives publiques : sensibilisation des enfants, adaptation des quantités, gestion des stocks...mais d'autres actions pourraient être mises en place :

- Peser la quantité d'aliments gaspillés et l'afficher pour suivre l'évolution (gaspillage par personne, impact sur l'environnement, impact financier, nombre de repas gaspillés...)
- Sensibiliser les usagers à la taille des portions : favoriser les petites portions avec possibilité de se resservir
- Ajuster les commandes aux stocks pour les produits pouvant se conserver

INDICATEURS

SUIVI

RÉSULTAT

- Nombre d'actions de communication et sensibilisation effectivement mis en œuvre

- Diminution quantifiée du gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs du territoire

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour la mobilisation des partenaires et l'animation d'un groupe d'échanges <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût des actions de communication : environ 5 000 €HT • Coût de personnel dédié 	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,4
	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	
	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	
	Gains qualité de l'air	



Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Exemplarité

Action n° : 23

Action :

Être exemplaire : définir et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments publics

Pilote de l'action : EPCI, Communes, SIEA

Partenaires associés : ALECO1, ADEME

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>1 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>2 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>Enjeu social</p>
--	--	--

Description et objectif opérationnel :

En tant que coordinatrice du PCAET sur son territoire, la communauté de communes et les communes se doivent d'être exemplaires et de mettre en place des actions sur les questions air, énergie et climat.

Les bâtiments publics représentent un réel potentiel d'économie d'énergie.

Afin de maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti (mairies, écoles, équipements sportifs...), plusieurs actions seront menées :

- poursuivre la démarche engagée (mutualisée avec les communes volontaires) pour la mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) pour les chaufferies gaz
- mise en place, par le SIEA ou l'ALECO1, d'un service mutualisé de Conseil en Energie Partagé (CEP), à destination des communes, permettant d'apporter une compétence "énergie" :
 - des audits seront réalisés et un plan pluri-annuel de rénovation des bâtiments sera établi. Ces audits pourront concerner également l'éclairage public (lien avec la fiche action 24)
 - le conseiller pourra assurer un suivi personnalisé des collectivités : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation... Il participera également à l'émergence et à la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire pour créer une dynamique d'échanges.

INDICATEURS

SUIVI

- Mise en place effective d'un service mutualisé de Conseil en Energie Partagé dans les communes
- Nombre d'audits et suivis réalisés par le(s) CEP

RÉSULTAT

- Réduction avérée des consommations d'énergie des collectivités
-

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi des études, travaux et de la communication <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût du Contrat de Performance Energétique : connu à l'issue de l'étude en cours • Coût d'un Conseil en Energie Partagé pour les communes : environ 1.60 € / habitant • Coût des travaux de rénovation énergétique : connu à l'issue des audits • Coût de l'animation et de la communication : environ 5 000 €HT • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an)</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</p> <p>Gains qualité de l'air</p>	<p>0,3</p> <p>1,9</p>



Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Exemplarité

Action n° : 24

Action :

Être exemplaire : optimiser l'éclairage public










Pilote de l'action : EPCI, communes

Partenaires associés : SIEA, ALECO1, entreprises et centres commerciaux

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

 Adaptation au changement climatique	 1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre	 Amélioration de la qualité de l'air
 3 Réduction des consommations énergétiques	 Production d'énergies renouvelables	 Stockage carbone
 1 Préservation de la santé et de la biodiversité	 Coopération territoriale	 Enjeu social

Description et objectif opérationnel :

Les communes du territoire ont confié au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) le développement, le renouvellement et l'exploitation des installations et des réseaux d'éclairage public.

Le SIEA propose des mesures permettant l'optimisation de l'éclairage public et notamment la réduction des consommations d'énergie comme mettre en place des plans d'extinction pour réduire les durées de fonctionnement ou remplacer les équipements existants par des matériels plus performants et plus économes, à un même niveau d'éclairage.

Certaines communes du territoire se sont déjà lancées, avec le soutien du SIEA, dans une démarche d'extinction nocturne sur une partie ou la totalité de leur territoire ou de remplacement des éclairages classiques en éclairage à LED.

La communauté de communes investit dans l'éclairage public des parcs d'activités ou des équipements créés.

Pour limiter la consommation énergétique de l'éclairage public, plusieurs actions pourront être menées :

- réalisation d'audit sur l'éclairage public pour les communes et la communauté de communes
- élaboration d'un programme d'amélioration de l'éclairage public dans le cadre des objectifs de maîtrise des besoins en éclairage public, réduction de la pollution lumineuse et limitation de l'impact négatif sur la biodiversité
- réalisation des travaux de mise en œuvre du programme d'amélioration de l'éclairage public par les communes ou la communauté de communes (pour les sites qui la concernent)
- prise en compte des recommandations dans les nouveaux projets communaux et intercommunaux.

Pour aller plus loin, la communauté de communes et les communes pourront mettre en place des systèmes d'éclairage public autonome photovoltaïque.

INDICATEURS

SUIVI

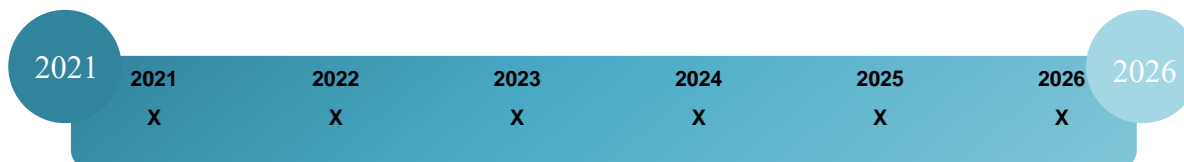
- Nombre d'audits réalisés sur l'éclairage public des communes et de la communauté de communes
- Mise en œuvre du programme d'amélioration de l'éclairage public

RÉSULTAT

- Réduction de l'énergie consommée par l'éclairage public

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi des études et travaux en lien avec le SIEA <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'élaboration de l'audit : environ 15 000 €HT • Coût des travaux pour les sites communautaires et les communes : connu à l'issue de l'audit • Coût de personnel dédié 	<p>Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an)</p> <p>Gains annuels énergétiques (GWh/an) 0,6</p> <p>Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)</p> <p>Gains qualité de l'air</p>	



Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Exemplarité

Action n° : 25

Action :

Être exemplaire : définir et mettre en place un programme d'actions pour la transition énergétique et la croissance verte

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : SIEA, ALEC01, Entreprises, communes

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>2 Adaptation au changement climatique</p> <p>3 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>3 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>3 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Stockage carbone</p> <p>Enjeu social</p>
--	--	---

Description et objectif opérationnel :

En tant que coordinatrice du PCAET sur son territoire, la communauté de communes se doit d'être exemplaire et de mettre en place des actions sur les questions air, énergie et climat.

Afin de réduire la consommation énergétique de ses bâtiments, et soutenir la production des énergies renouvelables, la communauté de communes :

- mettra en place un programme d'animations et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique à destination des usagers des bâtiments publics (formation aux écogestes, sobriété et efficacité)
- poursuivra son engagement d'adhérer à une offre d'électricité verte (démarche déjà engagée pour certains contrats d'électricité) et l'étendra à ses autres contrats
- intégrera dans le cadre des marchés publics, des clauses environnementales pour les opérations de travaux afin de limiter les déchets ou les valoriser. Pour les marchés publics de travaux d'assainissement, ces clauses pourraient par exemple concerner les obligations de favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations, de privilégier la réutilisation des déblais en remblai dès que possible, d'utiliser des matériaux issus du recyclage ou de réemployer des matières premières recyclées.
- étudiera par la suite la possibilité de poursuivre son équipement en voitures électriques ou à hydrogène et en vélos électriques. Cette réflexion est déjà engagée pour le service de portage de repas, qui sera équipé d'un véhicule électrique à partir du printemps 2020.

INDICATEURS

SUIVI

- Nombre d'usagers des bâtiments publics effectivement sensibilisés
- Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics

RÉSULTAT

- Réduction effective de la consommation énergétique des bâtiments de la communauté de communes
-

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026	
La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :	Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO ₂ /an)	0,3
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail interne pour le suivi de l'action et de la communication à mettre en place 	Gains annuels énergétiques (GWh/an)	1,9
La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :	Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an)	
<ul style="list-style-type: none"> • Coût de formation et communication sur les économies d'énergie : environ 5 000 €HT • Surcoût de l'achat d'électricité verte : environ 220 €HT / an • Coût de personnel dédié 	Gains qualité de l'air	



Axe : Mettre le territoire en action

Cible : Organisation

Action n° : 26

Action :

Organiser l'EPCI pour mener les actions du PCAET et se donner les moyens

Pilote de l'action : EPCI

Partenaires associés : Communes

DESCRIPTION

Enjeux :

Légende : 1 : enjeu modéré / 2 : enjeu important / 3 : enjeu très important

<p>1 Adaptation au changement climatique</p> <p>1 Réduction des consommations énergétiques</p> <p>1 Préservation de la santé et de la biodiversité</p>	<p>1 Atténuation des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>1 Production d'énergies renouvelables</p> <p>Coopération territoriale</p>	<p>1 Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>1 Stockage carbone</p> <p>1 Enjeu social</p>
---	---	---

Description et objectif opérationnel :

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la Communauté de Communes Val de Saône Centre a fait le choix d'organiser un atelier spécifique sur l'organisation interne de la communauté de communes. L'objectif est de mettre en place une organisation cohérente et efficace pour mener à bien ce projet et obtenir les résultats attendus.

MOYENS HUMAINS :

Dès la validation du PCAET, il sera désigné un binôme en charge du pilotage du PCAET. Ce binôme sera composé d'un élu référent et d'un agent. Ils auront la charge de suivre l'avancement des actions du PCAET grâce à l'outil de pilotage qui sera mis en place.

Une personne sera identifiée pour le pilotage et le suivi de chaque action. Elle aura la charge d'informer et/ou impliquer les personnes concernées le plus en amont possible pour la mise en œuvre de l'action.

Certaines actions pourront être portées par les services opérationnels de la communauté de communes.

Pour assurer le suivi des actions du PCAET, les besoins humains sont estimés à 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein) à minima.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS :

Des groupes de travail et d'échanges seront organisés.

Le rythme, l'organisation des réunions et les participants seront définis dès le début du projet par le binôme de pilotage, en accord avec l'autorité territoriale. Des réunions générales avec l'ensemble des porteurs d'actions et partenaires ainsi que des réunions thématiques (par exemple mobilité, agriculture...) ou à destination d'acteurs identifiés (communes...) pourront être organisées.

CONCERTATION/COMMUNICATION :

Afin de veiller à la cohérence de mise en œuvre du plan d'actions et d'optimiser les coûts, les événements et les outils de communication seront réalisés de manière coordonnée et mutualisée à chaque fois que cela sera possible.

Le niveau de concertation des différents acteurs devra être défini pour chaque action.

La communauté de communes est consciente de l'importance de la communication pour la réussite de ce projet. Dès la validation du PCAET, un plan de communication interne, externe et spécifique aux communes sera défini. Il pourra prendre la forme d'une gazette, d'un support de communication, d'affichages ou d'un réseau d'échange. Le site internet et le site intranet de la communauté de communes seront notamment des vecteurs de communication largement utilisés.

Chaque commune désignera un référent PCAET. Le contenu du PCAET sera présenté aux référents PCAET des communes lors d'une réunion. Une intervention des principaux partenaires (ALECO1, associations des maires...) permettra de compléter cette information.

Les citoyens seront mis à contribution de par l'organisation d'événements notamment par le biais des associations.

Des enquêtes seront également menées dans le cadre de réflexion pour la mise en œuvre de certaines actions.

MOYENS FINANCIERS :

Chaque année au moment de la préparation budgétaire seront proposées les actions qui seront engagées par la communauté de communes (en tant que porteur de projet), au cours de l'année budgétaire.

Celles-ci seront validées par le Conseil Communautaire lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget après arbitrage par l'exécutif communautaire des crédits budgétaires dédiés par action.

La mise en œuvre des actions du PCAET sera programmée en tenant compte des capacités financières de la communauté de communes.

GOUVERNANCE :

Le pilotage du PCAET sera assuré par un binôme constitué du vice-président en charge de l'environnement et du chargé de mission PCAET.

Pour suivre la mise en œuvre du PCAET, un comité de pilotage interne est mis en place.

Il est constitué :

- du président de la communauté de communes
- du vice-président délégué à l'environnement
- de 4 vice-présidents
- de 3 membres de la commission environnement
- et des techniciens concernés.

INDICATEURS

SUIVI	RÉSULTAT
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier de la mise en œuvre du PCAET - Concertation régulière avec les acteurs concernés, par exemple, via des groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des actions du PCAET ayant été effectivement mises en œuvre - Réductions effectivement constatées des consommations d'énergies, des GES et polluants atmosphériques sur le territoire par rapport à l'année de référence du diagnostic
INDICATEUR COMPLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTAL :	Augmentation effective des énergies renouvelables produites sur le territoire par rapport à l'année de référence du diagnostic
MOYENS ET COUTS ESTIMÉS	GAINS ESTIMÉS EN 2026
<p>La mise en place de cette action nécessitera les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un binôme de pilotage du PCAET, un référent pour chaque action au sein des services opérationnels de la communauté de communes, l'implication d'élus référents, un référent pour la communication <p>La mise en place de cette action impliquera les coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût de communication : environ 5 000 €HT • Coût de personnel dédié au suivi et à l'animation du PCAET : environ 70 000 € annuel (1.5 ETP) 	<ul style="list-style-type: none"> Gains annuels, gaz à effet de serre (kteqCO₂/an) Gains annuels énergétiques (GWh/an) Production énergie renouvelable annuelle (GWh/an) Gains qualité de l'air

